

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES**

Séance du 29 Septembre 2022

Question n°9

**Autorisation de signature pour le recours à des services civiques**

L'an deux mille vingt-deux, le **29 Septembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 22 Septembre 2022.

15 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 1 avait donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Étaient présents** : Jean-Luc ANDERHUEBER, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Jean-Marie HUGARD, Patrick MIESCH, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Benoit CORNU, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET.

**Était représenté** : Roland DURUPT pour Luc SENGLER.

**Avait donné procuration** : Emile EHRET à Sonia BISCHOFF

**Étaient Excusés** : Nathalie CASTELEIN, Jacky CHIPAUX, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Yves TESTON.

**Étaient Absents** : Patrick DEMOUGE, Eric PARROT, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMMAIN, Maxime BELTZUNG, Patrick CARDOT, Gilles GROSJEAN

Secrétaire de séance : Henri STASCHE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	17

Vote		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Date de Convocation : 22 Septembre 2022

Date d'affichage : 10 octobre 2022

## DELIBERATION

Afin de réussir au mieux l'opération de déploiement du tri à la source des biodéchets, des recrutements temporaires vont être réalisés.

Il s'agit notamment de 4 CDD et de 2 services civiques.

De plus, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, les zones de gratuité de la déchèterie d'Anjoutey seront gérées par des bénévoles pour une partie de la semaine. Afin d'amplifier nos actions de prévention de la production de déchets, il convient de leur adjoindre un poste de service civique qui permettra une ouverture plus importante des zones de gratuité au public.

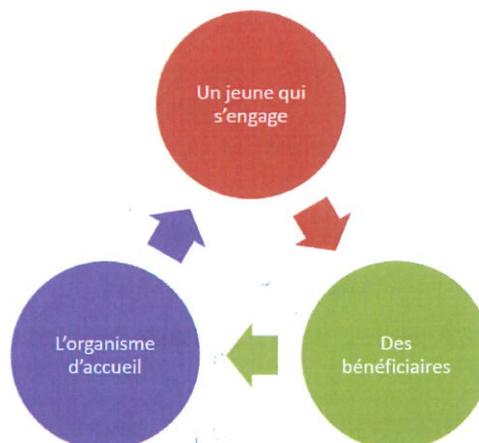
La durée de contrat de chaque service civique sera de 8 mois.

Le service civique s'adresse à toutes les collectivités et leurs groupements : villes, intercommunalités, départements, régions...

C'est un **outil au service de la jeunesse des territoires** pour favoriser le ciment social, les expériences de vie collective, le rapprochement des citoyens et mettre le pied à l'étrier aux jeunes en perte de repères...

... tout **en contribuant aux politiques publiques** : lien social dans les quartiers, solidarités intergénérationnelles, accès à la culture, lutte contre la fracture numérique, protection de l'environnement et gestes éco-citoyens, lutte contre les violences sportives, mobilité internationale...

### **Il s'agit d'une relation gagnant - gagnant - gagnant**



Les volontaires seraient mis à disposition du SIMCTOM par le Centre régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Bourgogne-Franche-Comté....

Le CRIJ FC est membre du réseau national Information Jeunesse.

Le réseau Information Jeunesse accueille tous les jeunes pour les informer et leur offrir des services pratiques et adaptés à leurs besoins en constante évolution : sur les études, l'orientation, la formation, l'emploi, l'insertion, les aides aux projets, la prévention, l'engagement, le logement, la santé, la mobilité, les loisirs, les sports ... Il contribue ainsi à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes.

Fédérés au sein de l'UNIJ (Union Nationale de l'Information Jeunesse) et coordonnées sur le plan national par le CIDJ (Centre d'Information Documentation Jeunesse), les 1500 structures de proximité du réseau sont réparties sur tout le territoire français, en milieu rural et urbain (CRIJ, CIJ, BIJ ou PIJ). Elles proposent au quotidien, en étroite relation avec les partenaires locaux, des réponses adaptées et personnalisées aux questions des jeunes.

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de 489.59 € net par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat.

En plus de ces 489.59 €, le volontaire peut percevoir une bourse de 111.35 € si :

- bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ;
- titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

Enfin, les organismes d'accueil (SMICTOM dans le cas présent) devront verser une prestation nécessaire à la subsistance, l'équipement, l'hébergement ou au transport. Elle peut être servie en nature, au travers notamment de l'allocation de titre-repas, ou en espèces. Le montant minimal mensuel de cette prestation est fixé à 111.35 €.

**Soit, pour le SMICTOM, un budget total de 3 services civiques \*8 mois \*111.35 = 2672.40 €**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à faire appel à des emplois civiques en conventionnant avec le CRIJ Bourgogne Franche-Comté,
- AUTORISE le Président à effectuer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération (signature des conventions, ...),
- AUTORISE le Président à déposer tous les dossiers de demandes d'aides pour le recours à des emplois civiques notamment auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté,
- AUTORISE le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation complémentaire par virement bancaire d'un montant de **111.35€ (selon indice point au 1<sup>er</sup> Juillet 2022)** par mois par service civique pour la prise en charge des frais d'alimentation et de transport des services civiques.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du  
et de la publication le 10 octobre 2022

4 octobre 2022